



Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes

COMMUNE DE DENAIN

Arrêté refusant un Permis de démolir
Délivré par le Maire au nom de la commune

Description de la demande	Caractéristiques du dossier
Déposé complet le 30/09/2024	N° PD 059172 24 C0006 Référence cadastrale : AX133
Avis de dépôt affiché le 30/09/2024	
Par MAIRIE DE DENAIN représentée par Madame DUFOUR TONINI Anne-Lise	
Demeurant 120 rue de Villars 59220 DENAIN	
Pour Démolition de l'ancienne piscine Gustave Ansart	
Sur un terrain sis Boulevard du 8 Mai 1945, 59220 DENAIN	

Le maire de DENAIN,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 18/01/2021, modifié le 18/10/2021,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 octobre 2007 instaurant l'obligation de demander l'autorisation de permis de démolir,

Vu la délibération n° 19 en date du 13 juin 2024 autorisant Madame le Maire à signer et à déposer au nom de la commune un dossier de demande de permis de démolir pour l'ancienne piscine Gustave Ansart,

Vu la demande de PD 059172 24 C0006 susvisée,

Vu l'avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 18 octobre 2024, motivé ainsi "L'architecture de cette piscine est représentative de la restructuration du quartier suite à la désindustrialisation du site. Il s'inscrit dans un ensemble sportif cohérent en lien avec le collège adjacent et se caractérise par des matériaux durables et un design intéressant. Avec son parc paysager qualifiant fortement la perspective sur le théâtre, monument historique positionné sur l'autre rive. En conséquence, le projet de démolition est refusé. », **ci-annexé**,

ARRÊTE

Article unique : L'autorisation faisant l'objet de la demande susvisée est **refusée**.

Fait à DENAIN

Le

17 DEC. 2024

Le Maire,

Anne-Lise DUFOUR-TONINI

